



## COMPTE RENDU DU COMITÉ DE RIVIÈRE 15/12/2020

Salle des fêtes – Eyguians Garde Colombe

### INTRODUCTION

Monsieur Robert GARCIN ouvre la séance à 9h45 et se présente en tant que nouveau président du SMIGIBA. Il annonce l'ordre du jour et propose un tour de table après avoir excusé les personnes absentes (cf. feuille de présence).

Mme Carolyne VASSAS, directrice du SMIGIBA, présente Rémy MOINE en charge de l'animation des sites Natura 2000 du Buëch et des Gorges de la Méouge.

M. GARCIN demande si l'assemblée a des remarques à faire sur le compte rendu du comité de rivière du 12 décembre 2019.

M. Jean-Pierre CHOFFEL, représentant l'APPMA du Buëch, intervient sur les 2 pages du compte rendu concernant le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et notamment sur le secteur d'Aspremont. Il souhaiterait que soient clarifiés les projets sachant que les milieux aquatiques sont impactés par les faibles débits en période d'étiage et que les ASAs ont un faible budget et de gros travaux à faire.

M. Marc FIQUET, chef du service Eau, Environnement et Forêt à la DDT05, informe que le PGRE vise à structurer une réponse au territoire afin d'améliorer la pression sur les milieux aquatiques et ainsi bénéficier aux pêcheurs.

M. CHOFFEL insiste pour que des actions soient faites au profit du milieu et précise qu'un seul président a porté un projet pour l'instant.

M. FIQUET souligne l'importance de chercher des solutions durables pour éviter une gestion de crise. Les projets d'économie d'eau sont nécessaires et il est nécessaire de travailler tous ensemble.

M. CHOFFEL confirme la nécessité de travailler ensemble car aujourd'hui ce n'est pas le cas.

M. GARCIN fait valider par toute l'assemblée le compte rendu et propose de poursuivre ce débat dans la partie qui concerne la gestion de la ressource en eau en fin de séance et donne la parole aux ingénieurs en charge du Plan d'Actions de Prévention des Inondations - PAPI d'intention.

### AVANCÉE DU PLAN D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

#### ÉTUDE DE DÉFINITION CONCERTÉE DES SECTEURS À ENJEUX

Jocelyne HOFFMANN, ingénieure hydraulicienne au SMIGIBA rappelle le contexte de cette étude centrale du PAPI d'intention qui a pour objectif de définir les secteurs prioritaires pour faire des études plus approfondies dans un second temps. Cette étude est intégrée dans le PAPI et le POIA (le Buëch est un territoire d'action sur la gestion des risques naturels, programme financé par l'Europe pour intégrer l'ensemble des risques). Le bureau d'études qui a accompagné le SMIGIBA dans cette action est AMETEN.

→ Présentation par Aurélien CLAUDE, ingénieur AMETEN

L'étude a commencé en été 2019 et s'est déroulée en 3 phases.

- 1ère phase : **vision ressentie** des risques avec plusieurs ateliers de concertation, par sous bassin versant, pour identifier les zones à risques ressentis avec la description de la nature et de l'intensité des aléas. Une synthèse cartographique par sous bassin versant avec l'ensemble des secteurs par nature d'enjeu a été produite.

Fin de phase : un indice de vulnérabilité a été défini et un score de risque a été calculé.

- 2ème phase menée en parallèle de la 1ère pour établir une **vision analytique théorique** basée sur la cartographie des aléas. Pour compléter ces données d'aléas qui existaient uniquement sur le dept 05, une étude complémentaire a été menée sur la partie drômoise du territoire. Une cartographie complète des aléas a été produite à l'échelle du bassin versant du Buëch à la fin de cette étape.

Cette étape a également intégré les enjeux, avec un recensement des enjeux à l'échelle du bassin versant.

Ensuite, le RTM05 a mis à disposition l'outil visu risque pour obtenir une cartographie d'enjeu soumis à un aléa. Une cartographie par sous bassin versant d'enjeu et par aléa a été produite.

Une note de risque théorique a été calculée pour chaque enjeu en intégrant l'ensemble des aléas. Cela permet d'obtenir une carte de niveaux de risque à l'échelle du bassin versant.

- Comparaison des 2 visions ressentie/analytique afin de vérifier qu'aucun secteur n'a été oublié. Des réunions de concertation se sont déroulées en janvier 2020 pour vérifier l'ensemble des secteurs. De nombreux secteurs n'ont pas été identifiés dans la vision ressentie car il est difficile d'avoir une vision globale de tout son territoire. La vision analytique est une vision qui met en évidence des événements plutôt exceptionnels et la vision ressentie même en évidence les événements fréquents.
- Phase 3 : elle vise à établir une **vision économique** en intégrant des facteurs coûts et dommages évités pour prioriser. Pour cela des systèmes d'endiguement ont été définis et une première priorisation a découlé de la prise en compte des enjeux humains, la présence et l'état des ouvrages de protection, le score de vulnérabilité et l'intensité de l'aléa.

Présentation de l'arbre de décision pour chacun des 158 secteurs.

A l'issue de cette priorisation, 109 secteurs relevant de la GEMAPI ont été étudiés avec des propositions d'actions et de mesures de prévention. Pour chacun des secteurs, un travail d'estimation des coûts d'investissement et d'entretien a été mené.

Ensuite, l'application de l'outil « PAPAMC » de la DDT05 a permis de mener une analyse multicritère intégrant une couche d'aléas, une couche d'enjeu et des fonctions de dommages, ce qui permet de sortir des valeurs de dommages évités, bénéfice annuel,... Dans le cadre de cette étude, 34 secteurs ont été étudiés (enjeux humains) au travers de cet outil PAPAMC.

Il résulte de ce travail différents classements issus du classement des phases 1 et 2, du nb d'habitants protégés, des dommages évités et de la VAN → suivant le classement mis en avant, le classement est différent. Par la suite, il faudra le positionnement des élus pour savoir quel classement est pris en compte ou s'il faut cumuler les différents classements. Une concertation avec les élus du territoire est à faire pour choisir la méthode à appliquer pour retenir les secteurs prioritaires.

## Questions

Mme Brigitte DELADOEUILLE, directrice du pôle environnement à la CCSB souhaiterait que des ateliers de concertation soient menés en intégrant le contexte général à l'échelle de la communauté de communes. Il y a des enjeux aussi sur les autres territoires au sein d'une même communauté de communes. Il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble à l'échelle d'une communauté de communes avant de rentrer dans le détail à l'échelle du Buëch.

Mme HOFFMANN précise que cette étude ne concernait que le bassin versant du Buëch.

## ÉTUDES AGRICOLES EN ZONE INONDABLE

Mme HOFFMANN présente l'objectif de ces études qui découlent du diagnostic du PAPI qui mettait en évidence un manque de connaissance sur le potentiel agronomique des terres agricoles situées en zone inondable.

Sur le département des Hautes Alpes, une étude très complète a été faite par la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes. Sur la partie drômoise du bassin, la Chambre d'Agriculture de la Drôme finalise son étude. Enfin, pour les deux communes du 04, travail sera mené en interne sur la base du travail mené par la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes.

Sur le 05, 224 exploitations sont présentes en zone inondable élargie sur la base de l'espace de mobilité.

L'analyse des potentiels des terres indique que la majorité des terres à très fort et fort potentiel sont situées en zone inondable. De plus, il a été mis en avant que 15 exploitations agricoles disposant de + 40 % de terres à très fort et fort potentiel sont en zone inondable et que par conséquent il est important de mener une réflexion avec ces agriculteurs.

Enfin, cette étude met en avant l'importance de définir une stratégie d'intervention au niveau du SMIGIBA sur la protection des terres agricoles.

## HYDROMÉTRIE

Mme VASSAS rappelle le contexte et l'importance de mettre en place un réseau de suivi des débits et permettant de faire de l'alerte. Le SMIGIBA dispose actuellement de stations fixes qui ont pour vocation de suivre les débits d'étiage. Après 11 ans de fonctionnement de ces stations, une réflexion sera portée afin de moderniser ces stations et éventuellement de les déplacer afin qu'elles soient fonctionnelles toute l'année et assurent le suivi des débits d'étiage et crue.

Pour mettre en œuvre ce réseau de suivi, un poste d'hydromètre a été créé en décembre 2019 par le SMIGIBA mais n'a pas été pourvu compte tenu du contexte sanitaire et des échéances électorales en 2020. Le poste vient d'être ouvert afin d'être pourvu au plus tôt en 2021, pour une durée d'un an.

## DEMANDE D'AVENANT D'UN AN

Mme HOFFMANN rappelle que le PAPI d'intention a été labellisé pour une durée de 3 ans et se termine le 31 mai 2021. Elle ajoute que pour déposer un PAPI complet, la Commission Mixte Inondation demande une gouvernance structurée en matière de GEMAPI à l'échelle du bassin versant.

Mme HOFFMANN fait part des délais d'attribution des subventions par la région PACA. Après la labellisation du PAPI, la Région a accordé ses subventions avec un an de délais empêchant de commencer les actions. Pour l'Etat et l'Agence de l'Eau, les délais sont beaucoup plus courts. La Région ne finance plus la GEMAPI mais s'était engagée dans le PAPI du Buëch...

La demande d'avenant d'un an permettra de laisser le temps pour:

- Clarifier l'exercice de la GEMAPI et déclencher la modification et approbation des statuts du SMIGIBA ;
- Conduire les études de gestion des inondations dans les secteurs clés qui seront identifiés par l'étude de définition concertée (action 6.3 du PAPI) ;
- Ébaucher le système d'alerte et commencer l'installation des stations de mesures avec l'appui de l'hydromètre ;
- Rédiger le bilan du PAPI et le dossier de PAPI complet.

## GEMAPI

### Secteurs à enjeux et ouvrages

Mme HOFFMANN informe qu'un travail sur les enjeux à l'échelle de la CCSB a été engagé en partenariat avec le SMAVD et à la demande de la CCSB. Ce travail a été élargi à l'échelle du bassin versant pour identifier les enjeux sur le territoire d'actions du syndicat et a été décliné par EPCI membre du SMIGIBA.

Cette analyse repose sur l'étude de définition concertée (AMETEN) qui a permis de définir les secteurs à enjeux principal et secondaire ; puis par enjeux, quel était le type d'aléa.

Pour l'ensemble des secteurs, il y a une analyse pour identifier la présence d'ouvrage en surélévation, protection de berge, infrastructures et autres (piège à embâcles).

441 ouvrages sur le bassin versant ont été identifiés dont 168 ouvrages en surélévation et 148 ponts.

Enjeux infrastructures : pipeline, voie ferrée, pylones

#### **Remarques :**

Mme DELADOEUILLE fait remarquer que les enjeux agricoles peuvent être inclus dans les enjeux économiques

Mme HOFFMANN explique que les protections sont différentes en fonction des enjeux, en effet les ouvrages protégeant les enjeux économiques sont plus lourds que ceux protégeant les enjeux agricoles.

Concernant le classement des ouvrages, Mme DESAGHER, chef du service SAGE et contrat de rivière au SMAVD, demande si les ouvrages en surélévation intègrent la notion de mise en charge en crue.

Mme HOFFMANN précise qu'étant donné l'incision sur le Buëch, il n'y a pas de problème de mise en charge mais surtout un risque d'érosion.

Mme DESAGHER demande si les systèmes d'endiguement ont été définis.

Mme HOFFMANN répond que le travail est en cours et qu'il sera présenté ultérieurement.

Mme HOFFMANN ajoute qu'il reste des ouvrages à déterminer Gemapi ou hors Gemapi.

### Rappels sur la compétence Gemapi

M. GARCIN présente la compétence GEMAPI et précise que le SMIGIBA exerce d'ores et déjà partiellement cette compétence. Il détaille l'avancée de la démarche engagée avec les EPCI sur l'exercice de la compétence. Il exprime sa volonté d'une rencontre commune de tous les présidents des EPCI pour favoriser le même mode de transfert de la compétence.

### Présentation Agence de l'eau

→ Présentation par Madame Hélène JETHRIT, Chargée d'interventions restauration des milieux naturels Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes à l'Agence de l'Eau

Mme JETHRIT précise l'importance de travailler à l'échelle du bassin versant hydrographique et de ne pas déconstruire ce qui fonctionne déjà dans la gestion des cours d'eau par structures existantes.

Elle ajoute l'importance de travailler également sur des actions qui ne relèvent pas de la GEMAPI, comme notamment la gestion de la ressource en eau.

Elle indique les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI : transfert, délégation en régie au sein de l'EPCI et rappelle que dans le cadre du SDAGE et de son Programme de mesures il est important maintenir la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant, qu'il y ait ou pas labellisation EPAGE.

Les aides de l'Agence de l'Eau sont conditionnées à une vision à l'échelle du bassin versant. L'Agence de l'Eau accompagne les structures au niveau de l'animation (animation contrat de rivière), l'éducation et la sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques.

Les chantiers prioritaires du 11ème programme pour les milieux et les enjeux sur le Buëch sont:

- restauration des cours d'eau prioritaires ;
- restauration des zones humides ;
- entretien de cours d'eau ;
- gestion de la rareté de l'eau ;

La présentation précise les aides de l'Agence de l'Eau à la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques, notamment en faveur d'action sur la morphologie et les zones humides.

- Aides jusqu'à 70 % pour les études stratégiques (EBF, stratégies foncières,...)
- Études et travaux jusqu'à 50 % pour les enjeux milieux
- PPE (plan pluriannuel d'entretien) : 30 %

Les conditions de ces aides sont que les actions doivent être inscrites dans le Programme de mesures d'une part et qu'il y ait une approche globale à l'échelle du bassin versant.

En matière de continuité, les taux sont encore très incitatifs, jusqu'à 100 % de subventions pour effacer un seuil (sous condition de maîtrise d'ouvrage).

Enfin, les aides de l'Agence de l'Eau pour l'adaptation des territoires face au changement climatique reposent sur 3 leviers stratégiques :

- Organiser et gérer le partage de l'eau
  - Animer et mettre en place les PGRE
  - Mettre en place des Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC)
  - Suivre la mise en oeuvre des actions
  - Animation PGRE, OUGC, suivi = 70% - Autres : 50%
- Limiter les prélèvements et économiser l'eau
  - Irrigation / Eau potable / Industries
  - REUT ou récupération eaux pluviales (pour industriels et agriculteurs)
  - Expérimentation agricole
  - Taux max = 50% usage AEP et 70% usages agricoles
- Mobiliser des ressources de substitution
  - En complément des économies d'eau réalisables
  - Taux max = 50% usage AEP et 70% usages agricoles

## TRAVAUX 2020

→ Présentation par Monsieur Antoine GOURHAND, ingénieur au SMIGIBA

M. GOURHAND introduit la campagne de travaux menés en 2020 en distinguant bien les travaux sous maîtrise d'ouvrage du syndicat et les travaux ayant bénéficié d'une assistance technique du SMIGIBA aux maîtres d'ouvrages (communes).

### Décharge Ribiers :

Mme JETHRIT demande si les travaux ont été menés dans l'EBF (espace de bon fonctionnement) et s'il était possible de reculer la berge.

M. GOURHAND annonce un coût très élevé pour le recul de berge (polluée) et précise la nécessité de protéger immédiatement avant une dispersion des déchets trop importante.

M. FIQUET détaille que l'option d'évacuation totale a bien été étudiée mais n'était pas réaliste à court terme, la réflexion étant complexe sur le devenir des déchets.

Mme DELADOEUILLE confirme la difficulté de cette opération, notamment en terme de définition de la maîtrise d'ouvrage de cette action d'évacuation.

M. MORENO ajoute que ce n'est pas à la communauté de communes d'être responsable des actes d'une commune et souligne que l'on peut refuser un héritage en droit...

## GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

### Avancée du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

→ Présentation par Marc FIQUET, DDT05

Rappel de la démarche avant la validation du PGRE lors du précédent comité de rivière (12/12/2019). Le PGRE représente 22 actions en faveur de l'irrigation et 6 actions AEP. Ce PGRE a mis 6 ans de co-construction. M. FIQUET propose de faire une présentation du PGRE validé aux nouveaux élus.

De nombreuses actions concernent l'agriculture car les besoins en eau sont fort en période d'étiage. Les autres usagers doivent également faire un effort, notamment les communes. Le PGRE vise 3 à 4 millions de m<sup>3</sup> d'économie pour 15 millions d'euros. D'autres actions visent à assurer le suivi des débits et des prélèvements.

Un point annuel est à faire en comité de rivière. Un bilan doit être réalisé tous les 6 ans et le PGRE se veut d'être un document évolutif avec révision possible.

### Volet irrigation

En 2020, 3 dossiers ont été retenus à l'appel à projet FEADER 2019 → PDR très favorable aux ASA pour obtenir 90 % de sub.

- ASA des Sétives à Serres pour un projet global de modernisation des ouvrages gravitaires (montant 124 560 €) ;
- ASA des Irrigants du Buëch à Aspremont pour la réalisation d'études techniques et réglementaires pour la création de retenues (montant 71 450 €) ;
- ASA de Subteyte à la Batié Montsaléon pour conversion le passage à l'aspersion et modernisation de la prise (montant 228 160 €) ;

Un dossier a été déposé à l'appel à projet FEADER 2020 par l'ASA de la Béoux à Veynes pour un projet de substitution en eau de la Béoux par un forage dans la nappe d'accompagnement (montant 457 000 €).

En ce qui concerne les études et travaux 2020 :

- Etude SCP (mandaté par le CD05) sur les périmètres d'irrigation des ASAs de Chabestan, Chamcroze et Maraize ;
- Poursuite des démarches sur le projet de retenue sur Aspremont : partenariat SAB et Asa des Irrigants du Buëch. Avancement sur le financement, poursuite étude technique de faisabilité et de préparation des dossiers réglementaires ;
- Animation technique sur le bassin : recrutement d'un technicien par la chambre d'agriculture en cours d'été ;
- Travaux modernisation prise d'eau et réseau gravitaire sur l'ASA de la Bâtié Montsaléon : dossier loi sur l'eau en cours, travaux sur les réseaux hiver 2021, prise printemps 2021 ;
- Opération individuelle (Gaec des Sagnes) : petite retenue de 18 000 m<sup>3</sup>. Dossier réglementaire traité en 2020. Travaux hiver 2021 ;

- Pour mémoire : pompe de Lazer : fonctionnement durant le mois d'août pour suppléer la baisse des débits du Buëch

Perspectives : le PDR PACA va se prolonger en 2021 (dossier à déposer avant juin 2021 et opération à achever avant fin 2024). De plus, les projets d'irrigation sont éligibles à l'Aqua-Prêt de la Banque des Territoires pour les ASA → prêt sur 40 ans / contact Fabien COLLET.

### Volet AEP

La DDT et IT05 ont engagé des démarches auprès des communes avec (8 communes/54 : Laragne, La Roche des Arnauds, V-B-Méouge, Dévoluy, Orpierre, Serres, L'Épine, St-Colombe)

### Volet suivis

Suivi quantitatif : stations étiage temporaire DDT + SMIGIBA

Suivi qualitatif CD05 : Monsieur Pascal KRIEG RABESKI, technicien au Département des Hautes Alpes fait remonter que les sondes multiparamètres sont très coûteuses, longues à mettre en place et difficiles à traiter. Il informe que le CD05 est en train de mettre en place un groupe de travail à l'échelle pour le suivi thermique à l'échelle du bassin versant.

### Projets de modernisation des ASA

→ Présentation par Carolyne VASSAS, SMIGIBA

Les projets de modernisation des ASA de Champcroze, Chabestan et celui de Maraize sont présentés brièvement sur la base du travail réalisé par SCP. La grande question sur ces projets repose sur la maîtrise d'ouvrage des actions à engager compte tenu de l'autofinancement restant et de l'incapacité financière des ASA à pouvoir assurer l'autofinancement. Mme VASSAS interpelle l'assemblée sur le rôle du SMIGIBA pour accompagner l'émergence des ces projets.

### **Questions**

M. CHOFFEL demande pourquoi le plan de financement pour le projet des ASA de Champcroze et Chabestan qui indique uniquement 75 % d'aides.

M. FIQUET précise que les opérations ne sont pas toutes éligibles à un taux de 90 %.

M. FIQUET ajoute également que les solutions techniques présentées sont très intéressantes mais elles ne sont pas à la portée financière du territoire. Il ajoute que les projets en faveur de la gestion de la ressource en eau sont des projets de territoire qui ne concernent pas uniquement les irrigants. Il donne l'exemple du projet d'Aspremont qui associe des acteurs qui peuvent trouver un intérêt commun. Le but est de sortir de statut quo car il est difficile de faire sortir les projets.

M. Nicolas PIARRY, ingénieur à la SAB, Sablière du Buëch, présente le projet à Aspremont avec l'ASA des irrigants du Buëch. Il décrit les missions de la SAB, notamment l'exploitation de carrières en terrasses alluvionnaires, limitée dans le temps. Il indique la difficulté de renouveler les autorisations des carrières existantes. Il informe que la SAB se recycle dans les déchets inertes issus de la démolition des bâtiments, déchets qui ne se dégradent pas dans le temps. Il ajoute qu'aujourd'hui, il faut économiser les carrières pour une utilisation noble. Pour le reste, il est souhaité de prioriser l'utilisation de déchets inertes recyclables. Certains déchets inertes ne sont pas recyclables, ce sont des terres limoneuses qui peuvent être réutilisées pour la réhabilitation des sites. D'autres déchets inertes ultimes nécessitent une ISDI pour enfouissement. A Aspremont, un trou existant peut être élargi par l'extraction de matériaux présents sur place. Il informe qu'une rencontre s'est faite au printemps 2019 avec la SAB, le maire et la CCBD au titre des déchets. En parallèle, les irrigants du Buëch ont également la volonté de créer une bassine pour respecter les débits réservés. Le projet est chiffré à 7,9 millions d'euros avec l'aménagement d'une prise d'eau pour un volume de retenue 320 000 m<sup>3</sup>. Le poste de terrassement de 2,2 M<sup>€</sup> à la charge de l'ASA serait pris en charge par la SAB car les matériaux seront valorisables. Le projet se déroulerait en deux phases avec 1 bassine de 160 000 m<sup>3</sup> puis voir si ça fonctionne et dans un second temps une seconde



bassine de 160 000 m<sup>3</sup>. Dans ce projet, 550 000 € reste à charge pour l'ASA. Recherche de financements pour le reste à charge des irrigants. Récemment dans le plan de relance économique de l'État, les ASA sont éligibles au prêt de la banque des dépôts et des territoires sur une durée de prêt et un taux intéressant. Possibilité d'ajouter du solaire flottant sur l'emprise.

M. FIQUET encourage l'ASA à évaluer l'efficacité de son réseau. La CLAIE a montré que le réseau était peu fiable.

### Avancement du projet de SAGE durance

→ Présentation par Veronique DESAGHER, SMAVD

Démarche engagée depuis 2010 pour travailler à l'échelle du bassin versant, ce qui a donné naissance à l'EPTB. En 2015, volonté d'élargir les échanges à tous les acteurs présents sur la Durance. Réflexion sur un projet de SAGE, pour quoi faire, quel périmètre et quelle gouvernance ? Puis, 3 ans de débats ont permis de construire un dossier précisant le périmètre (à l'échelle du bassin versant de la Durance moins les 2 SAGE existants Calavon et Verdon) et la composition de la CLE.

Objectifs du SAGE : une démarche / un outil. Ne se substitue pas aux décisions locales. Le SAGE peut se doter d'un règlement avec une portée réglementaire.

Thèmes prioritaires autour de la gestion équilibrée et intégrant le changement climatique :

- ressource en eau avec la gestion équilibrée, pollution,
- milieux : enjeux restauration et protection
- risques inondations : instance de partage sur ces sujets
- gouvernance : 11 000 km<sup>2</sup> – volonté de démarche ascendante collaborative.

Consultation officielle qui s'est déroulée sur 4 mois depuis juillet à fin novembre 2020. L'ensemble des collectivités ont été consultées.

Prochaine étape : arrêté de périmètre de SAGE et désignation d'un préfet référent sur 6 préfets, puis arrêté de constitution de la CLE. Puis, après viendra le travail sur le partage des objectifs hiérarchisés, discussions sur les moyens, leviers,...

Démarche longue, prévoir 5 à 10 ans entre l'installation de la CLE et la mise en œuvre d'actions.

Bilan de la consultation :

- 39 avis sur 377 communes consultées
- 12 avis sur 27 EPCI
- 3 avis sur 6 conseils départementaux
- avis des conseils régionaux en cours
- avis du comité d'agrément
- 2 avis négatifs : commune de la Pierre et comcom Haute Provence Pays de Banon

### **Remarques**

M. FIQUET fait une synthèse des remarques des services de l'Etat dans le cadre de la consultation menée sur le 05 :

- Ne pas oublier les liens avec les bassins contributeurs : le bassin gapençais est fortement soutenu par le bassin du Drac ;
- Composition de la CLE : association de protection de la nature pas assez représentée, notamment les fédérations de pêche ;
- Nombreux projets sur la neige de culture.

Proposition de CLE à 103 membres, au-delà très difficile pour travailler tous ensemble.



## Projet de retenue du Châtelar

Projet de retenue du Chatelar, opération inscrite dans le PGRE du Drac mais qui s'installera sur le territoire du Buëch. Projet sur une zone humide remarquable sur la commune de la Roche des Arnauds donc soumis à étude d'impact. Mme VASSAS présente la synthèse de l'avis donné par le SMIGIBA dans le cadre de la consultation par les services de l'Etat des services sur l'évaluation environnementale

La séance est levée à 12h30.